



## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 12 février 2009  
Compte rendu affiché le : 19 février 2009  
Date de la convocation : 2 février 2009

Nombre de délégués : 31	Nombre de délégués concernés : 31
En exercice : 31	En exercice : 31
Présents : 22	Présents : 22
Votants : 22	Votants : 22

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Lornage F  
CCFL : Mrs Gonon P, Rousset L, Berthet C(2), Bruyas JF  
SIAHL:, Mrs Bouchut R, Bruyas J M, Moralès P, Villard P, Lhopital J L  
SEM : Guyot P  
Autres communes :Mrs Reynard R, Piot M, Blanchard B, Bouchut O, Villemagne G, Pallandre A,  
Mmes Toinon J, Grange M,  
Secrétaire de séance : Mr Bruyas JM  
Excusés : Mr Vincent G, Mme Larue MF

### N° 179- Objet : **Redevance pour compétence entretien**

- Vu l'article 2 des statuts du SIMA Coise Furan et notamment sa compétence en assainissement non collectif,
- Vu la délibération du comité syndical du SIMA en date du 10 janvier 2006 approuvant le règlement du SPANC,
- Vu la délibération du comité syndical du SIMA en date du 12 février 2008 modifiant les compétences du SPANC en ajoutant entre autres : *la réalisation de la vidange, du transport et du traitement des boues des fosses septiques ou des fosses toutes eaux ;*
- Vu la délibération du comité syndical du SIMA en date du 12 février 2009 modifiant le règlement du SPANC
- Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du SPANC en date du 12 février 2009,

Considérant que le SIMA COISE a pris la compétence « entretien »

Considérant que ce service doit être financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial,

Considérant que ce service doit être équilibré en recettes et en dépenses,

Considérant que le financement de ce service doit être assuré par une redevance perçue en contrepartie d'un service rendu auprès des usagers du dit service,

Monsieur le Président propose de mettre en place une participation financière de 15 € qui serait demandée aux usagers du SPANC qui bénéficierait de la compétence « entretien » et qui bénéficierait des commandes groupées de vidange de fosses organisées par le SPANC du SIMA Coise Furan

Monsieur le Président propose également qu'un acompte de 60 € soit demandé aux usagers qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche de commandes groupées de vidange de fosses. Cette participation sera demandée à l'inscription des usagers.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité, moins une abstention ces deux propositions:

- Participation de 15 € pour financer les démarches liées à l'organisation des campagnes de vidange
- Paiement d'un acompte de 60 € lors de l'engagement dans la démarche de commande groupée de vidange de fosses.

Ont signés au registre tous les membres présents  
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier  
Le 13 février 2009  
Le Président  
Jean Yves Charbonnier